



Modification d'un contrat de travail

Par **tamia842**, le **13/05/2010** à **21:41**

Bonjour,

etant en congé maternité j'ai bénéficié d'un congé parentale pendant 6 mois avec complément salariale de la caf sachant que je travaillais à 80%. mon employeur m'a fait donc signé un avenant sur 28 heures.

or quand j'ai voulu reprendre mon activité à temps plein après ces 6 mois mon employeur a refusé pretextant une baisse d'activité alors que fait actuellement des recrutements. de plus en regardant dans l'avenant il n'a pas mentionné que c'était pour une durée de 6 mois.

et quand j'ai voulu faire le courrier par rapport à mon congé parentale elle m'a dit de ne pas le mentionner.

j'ai été piégé par mon employeur que faire?

dois je refaire la demande en envoyant le courrier avec a/R?

quel recours juridique puis je tenter car mon employeur a profité de ma naïveté et de ma confiance envers elle pour me manipuler?

puis je l'attaquer sur ce fait là?